

Québec, le 19 avril 2001

Madame Jocelyne Beaudet
Membre additionnelle au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
357, Arlington Crescent
Beaconsfield (Québec)
H9W 5S5

Madame,

Le ministre de l'Environnement, monsieur André Boisclair, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique concernant le projet de dérivation partielle de la rivière Manouane par Hydro-Québec et ce, à compter du 7 mai 2001.

Conformément aux dispositions de l'article 2 des *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques*, je vous confie la présidence de la commission chargée de tenir enquête et audience publique sur le projet précité.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



André Harvey

c.c. M. Raynald Martel, secrétaire du BAPE

Québec, le 19 avril 2001

Monsieur Jules Dufour
Membre additionnel au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
121, rue Fillion
Chicoutimi (Québec)
G7G 4L7

Monsieur,

Le ministre de l'Environnement, monsieur André Boisclair, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique concernant le projet de dérivation partielle de la rivière Manouane par Hydro-Québec et ce, à compter du 7 mai 2001.

Conformément aux dispositions de l'article 2 des *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques*, je vous nomme membre de la commission chargée de tenir enquête et audience publique sur ce projet, commission qui sera présidée par madame Jocelyne Beaudet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



André Harvey

c.c. M. Raynald Martel, secrétaire du BAPE

Québec, le 25 avril 2001

Monsieur Mohamed Berraja
Membre additionnel au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
4480-2, boul. Lasalle
Verdun (Québec)
H4G 2A8

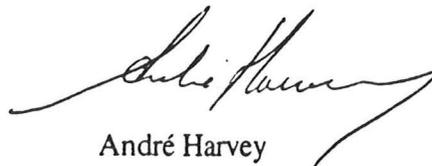
Monsieur,

Le ministre de l'Environnement, monsieur André Boisclair, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique concernant le projet de dérivation partielle de la rivière Manouane par Hydro-Québec et ce, à compter du 7 mai 2001.

Conformément aux dispositions de l'article 2 des *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques*, je vous nomme membre de la commission chargée de tenir enquête et audience publique sur ce projet, commission qui sera présidée par madame Jocelyne Beaudet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



André Harvey

c.c. M. Raynald Martel, secrétaire du BAPE